

UNIVALOM

Siège:
Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES
DECHETS MENAGERS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE du 22 Février 2018

Délibération 2018-03

**OBJET : Travaux conformité déchèterie Le Cannet – Financement
par emprunt**

Nombre des Membres du
Conseil Syndical
Légal :38
En exercice :24
Présents : 13
Votants : 14
Procuration 1
Date de la convocation :
15 Février 2018

Original
 Expédition certifiée conforme
à l'original
Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY,

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission pour
affichage aux communes
membres le :

Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY

L'an DEUX MILLE DIX HUIT le 22 Février le Conseil Syndical dûment
convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après
convocation légale

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente
Guilaine DEBRAS, Martine BONNEAU, Éric MELE, Michel VIANO,
Evelyne FISCH représentants de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Monique ROBORY-DEVAYE, Bernard ALFONSI représentants de la
Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération des Pays
de Lérins
Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE, Daniel LEBLAY, représentants de la
Commission Syndicale
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté
d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté
d'Agglomération du Pays de Grasse

Membres suppléants :

Procurations :

Cléa PUGNAIRE représentée par Josette BALDEN

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Michelle SALUCKI, Cléa PUGNAIRE Claudine
MAURY, Patrick DULBECCO représentants de la Commission Syndicale
et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
Anne-Marie BOUSQUET, Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Alain
ARZIARI, Guy LOPINTO, représentants de la Commission Syndicale

Martine BONNEAU est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Le Comité Syndical d'UNIVALOM a décidé, par voie d'une délibération en date du 05 juillet 2016, la réalisation de la troisième phase de la mise aux normes des déchèteries sur la base d'un plan de financement prévoyant le recours à un emprunt bancaire à long terme.

Le projet de mise aux normes de la déchèterie de Le Cannet datant de la fin des années 1990 est le plus abouti et a pour objet :

- L'augmentation du nombre de filières de tri sur le site (gravats, carton, mobilier...),
- L'augmentation de la capacité du quai de transit des OM (2 remorques de semi au lieu d'une),
- La mise aux normes environnementales (bassin de rétention de l'eau de pluie, locaux produits dangereux équipés de bacs de rétention contre les fuites...),
- La mise aux normes des locaux par rapport au code du travail (accessibilité, séparation vestiaire hommes/femmes...),
- La facilitation de l'accueil des usagers et réduire les risques (2 ponts bascules, nouveaux garde-corps en haut de quai...),
- L'amélioration de l'impact visuel du site (clôture, végétalisation...) et la diminution du bruit (suppression du hangar donc moins de résonance).

Le détail de ces travaux a été soumis et approuvé par la Commission déchèteries lors de sa réunion du 27 novembre 2017.

L'ADEME subventionne à hauteur de 120 000 € ce projet dont le coût est estimé à 1 150 000 €.

Afin d'assurer le financement de la totalité du projet, il a été décidé de recourir à l'emprunt pour ces travaux qui doivent être terminés fin 2018.

Les caractéristiques du financement recherché sont les suivantes :

Budget	Montant du financement attendu (Euros)	Durée	Type d'emprunt	Périodicité de remboursement du capital et de paiement des intérêts	Nature des investissements financés
Budget Principal	1 200 000	25 ans	Amortissable	Trimestrielle, semestrielle ou annuelle	Travaux de mise aux normes de la déchèterie syndicale de Le Cannet

La consultation bancaire a été réalisée dans un contexte confirmant les conditions de financement actuellement favorables aux Collectivités, bien que la tendance d'une remontée du niveau des taux d'intérêt semble se poursuivre depuis la fin de l'année 2017.

Parmi les six établissements financiers sollicités, quatre ont remis une offre au Syndicat. Il s'agit du Crédit Agricole, de la Caisse d'Épargne, de La Banque Postale et de la Caisse des dépôts.

Après analyse des offres, UNIVALOM a proposé de retenir la proposition du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur en taux fixe, la plus avantageuse économiquement pour lui.

Les paramètres choisis sont les suivants :

- Montant : 1 200 000 €
- Taux fixe de 1,73%
- Frais de dossier : 0,10 % du montant soit 1 200 €
- Périodicité des échéances annuelles
- Amortissement progressif du capital (échéances constantes)

Le Comité Syndical est appelé à prendre acte de ce projet qui donnera lieu à la passation des marchés publics nécessaires et à un emprunt de 1 200 000 € aux caractéristiques susvisées souscrit auprès du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical :

- **D'APPROUVER** la signature du contrat de prêt auprès du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur dans les conditions énumérées ci-dessus,
- **DE CONFIRMER** l'inscription des crédits au Budget Primitif 2018.

**Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité Syndical,
A**

- **APPROUVE** la signature du contrat de prêt auprès du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur dans les conditions énumérées ci-dessus,
- **CONFIRME** l'inscription des crédits au Budget Primitif 2018.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente



UNIVALOM
Syndicat Mixte Pour la Valorisation des Petits Marchés

Josette BALDEN